



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 855 343 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
29.07.1998 Bulletin 1998/31

(51) Int. Cl.⁶: **B65D 1/36**, B65D 81/32

(21) Numéro de dépôt: **97403042.1**

(22) Date de dépôt: **15.12.1997**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **24.01.1997 FR 9700792**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Vieu, Valérie**
75016 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
l'Oreal,
D.P.I.,
90 rue du Général Roguet
92583 Clichy Cédex (FR)

(54) **Conditionnement pour produit liquide à semi liquide**

(57) Conditionnement (1) comprenant un corps (2) délimité par un bord périphérique (6), et définissant à l'intérieur du bord périphérique, au moins un compartiment creux (3, 4) contenant au moins un produit liquide ou semi liquide (P), et présentant une ouverture (11, 12), des moyens amovibles (9, 10) étant prévus pour obturer de manière étanche ladite ouverture (11, 12).

Selon l'invention, une gorge formant gouttière (5) est ménagée sensiblement tout autour de l'ouverture (11, 12) d'au moins un des compartiments (3, 4), ladite gorge (5) étant apte à recevoir du produit s'échappant du compartiment (3, 4) lors de son ouverture ou lors de la manipulation du conditionnement après ouverture.

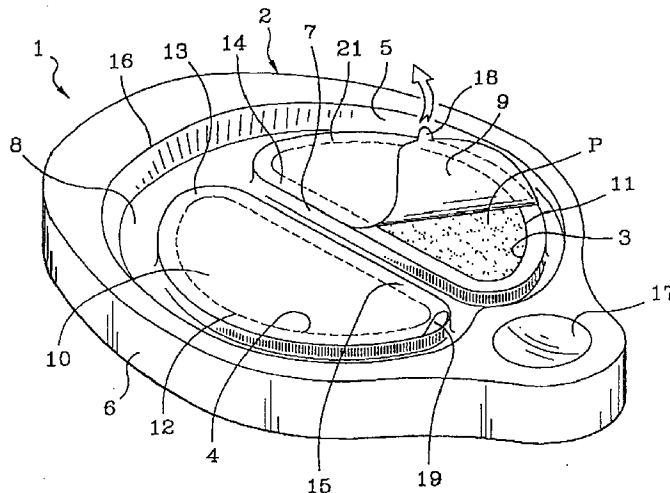


FIG.1

EP 0 855 343 A1

Description

La présente demande concerne un conditionnement pour un produit liquide ou semi-liquide, de préférence apte à s'écouler par gravité. L'invention est particulièrement adaptée aux produits facilement oxydables, du type de ceux utilisés dans le domaine capillaire, tels que les réducteurs pour permanentes ou les produits de coloration.

Typiquement de tels produits sont conditionnés dans des barquettes thermoplastiques, présentant un ou plusieurs compartiments contenant le produit. Les compartiments sont obturés de manière étanche par un opercule amovible, qui généralement est thermoscellé. En raison du caractère fortement oxydable de certains produits, tels que ceux utilisés dans le domaine capillaire, il est nécessaire de remplir au maximum le (ou les) compartiment(s) de sorte que l'espace compris entre la surface libre du produit et l'opercule soit sensiblement nul. Un des problèmes liés à de tels conditionnements tient au fait, qu'en arrachant l'opercule pour pouvoir accéder au produit, une partie du produit s'échappe du compartiment, ce qui provoque, outre le gaspillage de produit, des salissures, en particulier sur les mains de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.

Un tel conditionnement est décrit à titre d'exemple dans le brevet EP 0 266 583. Le conditionnement décrit dans ce brevet se présente sous forme d'un récipient compartimenté, dans lequel chaque compartiment est fermé par une feuille de scellage individuel.

La demande de brevet FR 2 451 322 décrit une barquette alimentaire à bord roulé, présentant plusieurs compartiments fermés par une même feuille tendue, fixée au bord roulé et formant couvercle. Les cloisons de séparation entre deux compartiments contigus s'élèvent progressivement en arc depuis un rebord, afin d'améliorer la tension de la feuille formant couvercle. Un filet, en forme de gorge est disposé dans les zones entre deux compartiments contigus, de manière à retenir les particules de produit, qui passent sous le couvercle, notamment lors du transport, formant ainsi, une fois rempli, étanchéité entre deux compartiments contigus. Cet arrangement, en raison de la disposition localisée du ou des filets (limitée aux zones séparant les bords communs à deux compartiments contigus) ne résout pas le problème mentionné ci-avant, dans le mesure, où les éclaboussures de produit ne sont pas limitées à ces zones situées entre deux compartiments contigus. Par ailleurs, le filet n'est pas isolé du produit à l'intérieur des compartiments, de sorte que la gorge peut se remplir entièrement lors du transport du conditionnement, ce qui la prive ainsi de tout effet, lors de l'ouverture de la feuille tendue. En effet, une fois remplie, la gorge ne peut plus récupérer de manière substantielle, le produit qui pourrait s'échapper lors de l'arrachage de la feuille formant couvercle. Par ailleurs, après ouverture, le produit contenu dans la gorge située entre deux compartiments contigus, reste à cet endroit, ce qui pose des problèmes lorsque le consommateur souhaite le récupérer. Dans la pratique le produit est "perdu".

La demande de brevet FR 2 447 322 décrit une barquette pour produits alimentaires, comportant plusieurs compartiments recouverts par une même pellicule. Pour augmenter la rigidité de l'ensemble, on réalise en chacun des coins de la barquette, un évidement réalisé par emboutissage. De la même manière que pour le document précédent, en position fermée de la barquette, les évidements ne sont pas isolés du (ou des produits) contenu(s) dans les différents compartiments.

La demande de brevet DE 3 843 861 décrit un récipient thermoformé muni d'un bec verseur, délimité par deux dépressions situées de part et d'autre du bec verseur, et dont la présence ne semble justifiée que par des impératifs de réalisation par thermoformage du bec verseur.

Le brevet US 4 863 036 décrit un pot pour une petite dose de crème ou de lait, dans le rebord duquel on a prévu un petit conduit surélevé, situé au dessus du niveau de remplissage, et communiquant avec le récipient. La combinaison de ce petit conduit et d'une ouverture en deux temps d'un opercule thermoscellé permet principalement la distribution aisée du produit, via un petit orifice. Un tel dispositif est particulièrement inadapté au conditionnement de produits capillaires tels que ceux évoqués ci-avant.

Les documents WO 94/27868 et US 2 745 752 décrivent des conditionnements du type barquette à un ou plusieurs compartiments, utilisés pour le conditionnement de viande, de beurre, ou autres denrées alimentaires du même type. Selon certains modes de réalisation, le ou les compartiments sont entourés d'une rainure dont la fonction est de permettre de couper l'opercule tout autour de la barquette, en permettant à une lame de s'insérer dans la rainure lors de la découpe de l'opercule. L'enseignement objectif de ces documents ne permet en aucun cas de résoudre le problème de la collecte du produit pouvant s'échapper des compartiments lors de leur ouverture ou lors de la manipulation du conditionnement après ouverture. D'ailleurs, en raison de la nature des produits conditionnés, le problème ne se pose pas. En outre, pour autoriser la découpe décrite dans ces documents, il suffit seulement d'une gorge de largeur légèrement supérieure à la largeur de la lame, et de profondeur adéquate. Cela ne résout pas pour autant le problème évoqué ci-avant.

Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de fournir un conditionnement pour produit liquide ou semi liquide ne présentant pas les inconvénients mentionnés précédemment en référence aux dispositifs de la technique antérieure.

C'est en particulier un objet de l'invention que de fournir un conditionnement muni d'un dispositif de récupération, permettant de recevoir sensiblement tout produit qui pourrait s'échapper du conditionnement lors de son ouverture, ou de sa manipulation après ouverture, en évitant ainsi les salissures qui pourraient en résulter.

C'est un autre objet de l'invention que de permettre l'utilisation du produit ainsi collecté, en réalisant un drainage du produit vers une zone de récupération.

C'est un autre objet de l'invention que de fournir un conditionnement pour produit à appliquer au moyen d'un applicateur, et comportant des moyens pour doser de façon précise le produit sur l'applicateur.

5 C'est encore un autre objet que de fournir un conditionnement dont la quantité de produit utilisé est modulable à souhait en fonction des besoins de l'utilisateur.

Selon l'invention, ces objets sont atteints au moyen d'un conditionnement comprenant un corps délimité par un bord périphérique, et définissant à l'intérieur du bord périphérique, au moins un compartiment creux contenant au moins un produit liquide ou semi-liquide, et présentant une ouverture, des moyens amovibles étant prévus pour obturer de manière étanche ladite ouverture, caractérisé en ce qu'une gorge formant gouttière est ménagée sensiblement tout
10 autour de l'ouverture d'au moins un des compartiments, ladite gorge étant apte à recevoir et contenir sensiblement tout produit pouvant s'échapper du compartiment lors de son ouverture ou lors de la manipulation du conditionnement après ouverture. Avantageusement, ladite gorge présente un fond incliné en direction d'une zone de plus grande profondeur, de manière à permettre de collecter dans ladite zone le produit drainé par ladite gorge.

15 Le conditionnement peut comprendre une pluralité de compartiments contigus deux à deux, ladite gorge formant gouttière s'étendant continûment sensiblement tout autour des compartiments et présentant au moins une portion commune à deux compartiments contigus. Ainsi tout le produit récupéré lors de l'ouverture du conditionnement peut être collecté vers une même zone, où il pourra être utilisé au même titre que le reste du produit.

De préférence, les moyens amovibles destinés à obturer de manière étanche l'ouverture associée à chacun des
20 compartiments, sont disposés de manière à isoler de manière étanche le (ou les) compartiments de la gorge formant gouttière. On augmente ainsi la capacité de récupération de produit s'échappant à l'ouverture.

Avantageusement, chacun des compartiments, est entouré d'une portion de surface sensiblement plane, séparant le (ou les) compartiment(s) de la gorge formant gouttière, lesdits moyens amovibles étant rendus solidaire dudit corps, par une ligne de fixation s'étendant le long de toute la portion de surface sensiblement plane. La ligne de fixation peut
25 être réalisée par collage, thermoscellage, ou soudure.

Les moyens amovibles peuvent être constitués d'une feuille arrachable, apte à recouvrir l'ouverture d'au moins deux compartiments contigus, ladite feuille présentant une ligne de prédécoupe, de manière à pouvoir ouvrir séparément chacun desdits compartiments contigus. Cette caractéristique permet de réaliser une surface plus grande pour la décoration ou l'étiquetage du produit, tout en autorisant l'utilisation partielle du produit contenu dans le conditionnement.
30

Alternativement, les moyens amovibles sont constitués d'une feuille arrachable, associée de manière individuelle à chaque compartiment.

Les moyens amovibles pour l'obturation de chacun des compartiments peuvent être constitués d'un matériau thermoplastique, ou d'aluminium.

35 Le corps peut être constitué d'un matériau thermoplastique choisi parmi les chlorures de polyvinyle, les polypropylènes, les polyéthylènes, les polystyrènes, ou d'un complexe de matériaux de type polypropylène/éthylène-vinyl alcool (EVOH)/polypropylène, polyéthylène/polyéthylène téréphtalate, ou polystyrène/EVOH/polyéthylène. Il peut être réalisé par thermoformage ou injection à parois minces.

Lorsque le produit est un produit destiné à être appliqué au moyen d'un organe d'application de type pinceau, la
40 zone de plus grande profondeur peut présenter des moyens aptes à permettre l'essorage de l'organe d'application afin de doser le produit sur l'organe d'application. Avantageusement, de tels moyens sont constitués d'un bord sensiblement droit de la zone de plus grande profondeur. Alternativement, la zone de plus grande profondeur est utilisée comme zone de mélange, dans le cas d'un conditionnement bi-compartiments.

Le fond incliné de la gorge peut former une pente comprise entre 1° et 10°, et de préférence, comprise entre 1° et
45 5°. La zone de plus grande profondeur peut avoir un fond sensiblement plat, ou un fond incliné dont la pente est comprise entre 1° et 30°, et de préférence, comprise entre 5° et 20°.

Des moyens, de type doigtier, peuvent être prévus pour favoriser la préhension du conditionnement par un utilisateur.

A titre d'exemple, le produit est un produit capillaire de type réducteur pour permanente. Alternativement, le conditionnement contient dans deux compartiments séparés, deux produits différents, permettant ainsi des associations de
50 type solution acide (acide thioglycolique par exemple)/lotion pour permanente, colorant/oxydant pour la coloration capillaire, ou colorant/colorant, afin de personnaliser une coloration.

L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures
55 annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un premier mode de réalisation du conditionnement selon l'invention; et

- les figures 2A-2C représentent un autre mode de réalisation du conditionnement selon l'invention.

Le conditionnement représenté à la figure 1 comporte un corps 2, de préférence thermoplastique, délimité par un bord périphérique 6, et obtenu par thermoformage, ou par injection à parois minces, de matériaux compatibles avec le produit à conditionner. Typiquement, on utilise des matériaux tels que les chlorures de polyvinyle, les polypropylènes, les polyéthylènes, les polystyrènes, ou d'un complexe de matériaux de type polypropylène/éthylène-vinyl alcool (EVOH)/polypropylène, polyéthylène/polyéthylène téréphtalate, ou polystyrène/EVOH/polyéthylène. Dans le mode de réalisation illustré, le bord périphérique 6 forme une jupe latérale conférant au conditionnement 1 une meilleure stabilité lorsque ce dernier est posé sur un support plan. Le corps définit deux compartiments creux 3 et 4, de forme partiellement ovoïde ou elliptique, destinés chacun à être remplis d'un produit P. Chacun des compartiments présente une ouverture 11, 12 débouchant sur la surface supérieure du corps, et coïncidant sensiblement avec la section transversale des compartiments. Selon une variante, chacun des compartiments contient un produit différent.

Chacun des compartiments est fermé de manière individuelle par un opercule thermoscellé 9, 10, en aluminium, enduit éventuellement d'un adhésif de type vernis thermocollant, en plastique, ou en tout autre matériau. Les opercules sont fixés par thermoscellage, collage, soudure, ou toute autre technique appropriée. La fixation est effectuée le long d'une zone de fixation 13, 21, réalisée tout autour de chacun des compartiments et constituée d'une portion de surface sensiblement plane située tout autour de chacune des ouvertures 11 et 12. Chacun des opercules comporte une languette d'arrachage 18, 19, de manière à favoriser le désoperculage. Alternativement, on peut prévoir un opercule dont la surface est choisie de manière à recouvrir les deux compartiments, des moyens étant éventuellement prévus pour permettre l'ouverture séparée de chacun des compartiments 3 et 4. A titre d'exemple, on réalise une ligne de prédécoupe dans l'opercule, entre les deux portions de surfaces planes contiguës 14 et 15 des deux compartiments 3 et 4. Cette caractéristique permet de fournir une surface plus importante pour la décoration ou l'étiquetage du produit. Dans cette configuration, bien que au moins partiellement recouverte par la feuille thermoscellée (en particulier au niveau de la zone 7), la gorge 5, dont on parlera ci-après plus en détail, est isolée du contenu des compartiments par le scellage réalisé tout autour des compartiments 3 et 4, sur les surfaces planes 13 et 21.

Le corps définit tout autour de chacun des évidements 3 et 4, une gorge formant gouttière 5. La gorge représentée dans ce mode de réalisation s'étend de façon continue tout autour des deux compartiments et présente une portion 7 commune aux deux compartiments 3 et 4. La fonction de la gorge formant gouttière est de récupérer sensiblement tout le produit qui pourrait s'échapper des compartiments lors de leur désoperculage, ou lors de la manipulation du conditionnement après ouverture du ou des compartiments. A cet effet, elle doit délimiter un volume suffisant, et présenter une configuration, notamment en termes de largeur, apte à recevoir et contenir la totalité du produit s'échappant des compartiments, quelle que soit la viscosité des produits. La gorge formant gouttière 5 est avantageusement située entre le bord périphérique 6 et la surface plane 13 sur laquelle est réalisé le scellage des opercules, de manière à être isolée du contenu des compartiments, lorsque ceux-ci sont operculés. Ainsi, la gorge formant gouttière ne peut se remplir pendant le transport du conditionnement, ce qui lui permet de jouer pleinement son rôle lors du désoperculage du ou des compartiments. Comme il apparaîtra de façon plus claire en référence aux figures 2A à 2C, la gorge présente de préférence, un fond incliné en direction d'une zone de plus grande profondeur 8, de manière à drainer vers la zone 8, le produit collecté dans la gorge, lors du désoperculage du ou des compartiments. La zone de plus grande profondeur définit un bord sensiblement droit 16, utilisé avantageusement pour l'essorage d'un organe d'application de type pinceau. En réalité, le bord 16 peut former un angle de l'ordre de 10° par rapport à la verticale.

Accessoirement, la zone de plus grande profondeur est utilisée comme zone de mélange. Cette caractéristique est particulièrement adaptée dans le cas d'un conditionnement comportant un produit différent dans chacun des compartiments. A titre d'exemple, dans le cas de produits de coloration capillaire, un premier compartiment comporte une première teinte, le second compartiment comportant une seconde teinte. A l'aide d'un pinceau ou de tout autre moyen approprié, l'utilisateur prélève une dose de la première teinte et la dépose dans la zone de plus grande profondeur. Il prélève ensuite une dose de la seconde teinte et la dépose également dans la zone de plus grande profondeur, où il peut alors réaliser le mélange.

L'extrémité du corps, opposée au bord d'essorage 16 présente avantageusement une zone 17, formant un léger enfoncement de forme circulaire, apte à favoriser la préhension du conditionnement par son utilisateur.

Pour utiliser le conditionnement de la figure 1, par exemple pour l'application d'un produit capillaire P au moyen d'un pinceau (non représenté), l'utilisateur désopercule l'un et/ou l'autre des compartiments 3, 4, en fonction de la taille de la surface à traiter (cheveux courts ou cheveux longs). Le produit qui s'échappe du ou des compartiments lors du désoperculage, en passant par dessus les portions de surface plane 13, 21, est récupéré dans la gouttière 5 et est drainé vers la zone 8. L'utilisateur prélève du produit dans l'un et/ou l'autre des compartiments, au moyen du pinceau, et l'applique sur la surface à traiter, après avoir préalablement appliqué le pinceau sur le bord 16 de l'essoreur, de manière à doser correctement le produit prélevé. Le produit collecté dans la zone 8 est également prélevé au moyen du pinceau, et est ainsi utilisable au même titre que le reste du produit. Ainsi, sensiblement tout le produit peut être utilisé. Si seul le contenu d'un des compartiments est utilisé lors d'une opération, le conditionnement peut alors être sim-

plement passé sous le robinet de manière à être nettoyé.

Les figures 2A à 2C illustrent différentes vues d'un mode de réalisation légèrement différent du mode de réalisation de la figure 1. Selon ce mode de réalisation, le conditionnement ne comporte pas de jupe latérale au niveau de son bord périphérique. Cette caractéristique facilite la préhension du conditionnement. Les autres parties du conditionnement sont identiques à celles du dispositif de la figure 1, et par conséquent, ne nécessitent aucune description supplémentaire. Toutefois, ainsi qu'il apparaît plus clairement dans les vues en coupe des figures 2B et 2C, les compartiments sont de forme identique, et présentent un fond plat, permettant de disposer le conditionnement sur une surface plane. La gorge formant gouttière est sensiblement en forme de U. La pente α formée par le fond 20 de la gorge 5, sensiblement en regard des compartiments 3 et 4, est comprise entre 1° et 10°, et de préférence, comprise entre 1° et 5°. Le fond de la zone de plus grande profondeur peut être sensiblement plat, ou être incliné de manière à former un angle β compris entre 1° et 30°, et de préférence, compris entre 5° et 20°. Tous ces angles relatifs à l'inclinaison du fond de la gorge, ou de la zone de plus grande profondeur, dépendent bien entendu dans une large mesure, de la viscosité du (ou des) produit(s).

Selon une autre alternative, on réalise une gorge dont la largeur est suffisante pour y introduire un applicateur de type pinceau. Cette disposition permet un prélèvement direct du produit dans la gorge au moyen du pinceau, ou d'accélérer le drainage du produit dans la gorge vers la zone de plus grande profondeur. Ceci est particulièrement intéressant pour les produits très visqueux, à écoulement lent.

Exemple de réalisation :

On réalise un conditionnement du type de celui décrit précédemment en référence aux figures 2A à 2C. Le produit conditionné est un réducteur pour permanente. Le conditionnement comporte deux compartiments obturés de manière individuelle par un opercule thermoscellé en aluminium. L'ensemble est réalisé par thermoformage à partir d'un complexe PP/EVOH/PP. Les compartiments ont la forme d'une ellipse tronquée au niveau du bord commun aux deux compartiments.

Longueur totale du conditionnement :	174 mm
Largeur totale du conditionnement :	109 mm
Largeur maximale des compartiments :	32 mm
Longueur maximale des compartiments :	80 mm
Profondeur des compartiments :	32 mm
Angle d'inclinaison α :	2°
Angle d'inclinaison β :	12°
Largeur de la gorge en regard des compartiments 3 et 4 :	5 mm
Largeur de la surface plane 13, 21 pour le scellage des opercules :	5 mm
Hauteur du bord d'essorage 16 :	10 mm

Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

- Conditionnement (1) comprenant un corps (2) délimité par un bord périphérique (6), et définissant à l'intérieur du bord périphérique, au moins un compartiment creux (3, 4) contenant au moins un produit liquide ou semi liquide (P), et présentant une ouverture (11, 12), des moyens amovibles (9, 10) étant prévus pour obturer de manière étanche ladite ouverture (11, 12), caractérisé en ce qu'une gorge formant gouttière (5) est ménagée sensiblement tout autour de l'ouverture (11, 12) d'au moins un des compartiments (3, 4), pour recevoir et contenir sensiblement tout produit pouvant s'échapper du compartiment (3, 4) lors de son ouverture ou lors de la manipulation du conditionnement après ouverture.

2. Conditionnement selon la revendication 1 caractérisé en ce que la gorge (5) présente un fond incliné (20) en direction d'une zone de plus grande profondeur (8), de manière à permettre de collecter dans ladite zone (8) le produit drainé par ladite gorge (5).
- 5 3. Conditionnement selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce qu'il comprend une pluralité de compartiments (3, 4) contigus deux à deux, ladite gorge formant gouttière (5) s'étendant continûment sensiblement tout autour des compartiments et présentant au moins une portion commune (7) à deux compartiments contigus.
- 10 4. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que les moyens amovibles (9, 10) destinés à obturer de manière étanche l'ouverture (11, 12) associée à chacun des compartiments (3, 4), sont disposés de manière à isoler de manière étanche le (ou les) compartiments (3, 4) de la gorge formant gouttière (5).
- 15 5. Conditionnement selon la revendication 4 caractérisé en ce que chacun des compartiments, est entouré d'une portion de surface sensiblement plane (13, 21), séparant le (ou les) compartiment(s) de la gorge formant gouttière (5), lesdits moyens amovibles (9, 10) étant rendus solidaire dudit corps (2), par une ligne de fixation s'étendant le long de toute la portion de surface sensiblement plane (13, 21).
- 20 6. Conditionnement selon la revendication 5, caractérisé en ce que la ligne de fixation est réalisée par collage, thermoscellage, ou soudure.
- 25 7. Conditionnement selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que les moyens amovibles (9, 10) sont constitués d'une feuille arrachable, apte à recouvrir l'ouverture d'au moins deux compartiments contigus (3, 4), ladite feuille présentant une ligne de prédécoupe, de manière à pouvoir ouvrir séparément chacun desdits compartiments contigus.
- 30 8. Conditionnement selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que lesdits moyens amovibles (9, 10) sont constitués d'une feuille arrachable, associée de manière individuelle à chaque compartiment (3, 4).
- 35 9. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que lesdits moyens amovibles (9, 10) sont constitués d'un matériau thermoplastique, ou d'aluminium.
10. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le corps (2) est réalisé en un matériau thermoplastique choisi parmi les chlorures de polyvinyle, les polypropylènes, les polyéthylènes, les polystyrènes, ou d'un complexe de matériaux de type polypropylène/éthylènevinyl alcool (EVOH)/polypropylène, polyéthylène/polyéthylène téréphtalate, ou polystyrène/EVOH/polyéthylène.
11. Conditionnement selon la revendication 10 caractérisé en ce que le corps thermoplastique (2) est réalisé par thermoformage ou injection à parois minces.
- 40 12. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le produit (P) est un produit destiné à être appliqué au moyen d'un organe d'application de type pinceau, la zone de plus grande profondeur (8) présentant des moyens (16) aptes à permettre l'essorage de l'organe d'application afin de doser le produit sur l'organe d'application.
- 45 13. Conditionnement selon la revendication 12 caractérisé en ce que les moyens d'essorage sont constitués d'un bord sensiblement droit (16) de la zone de plus grande profondeur (8).
14. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le fond incliné (20) forme une pente (α) comprise entre 1° et 10°, et de préférence, comprise entre 1° et 5°.
- 50 15. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la zone de plus grande profondeur (8) présente un fond sensiblement plat, ou incliné selon une pente (β) comprise entre 1° et 30°, et de préférence, comprise entre 5° et 20°.
- 55 16. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 15 caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (17) aptes à favoriser la préhension du conditionnement (1) par un utilisateur.
17. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 16 caractérisé en ce que ledit produit (P) est un

produit capillaire de type réducteur pour permanente.

18. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, caractérisé en ce qu'il comprend deux compartiments, chacun des compartiments contenant un produit capillaire différent, un premier produit constitué d'un premier colorant, ou d'une solution acide, et un second produit constitué d'une lotion pour permanente, d'un second colorant, ou d'une solution oxydante.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

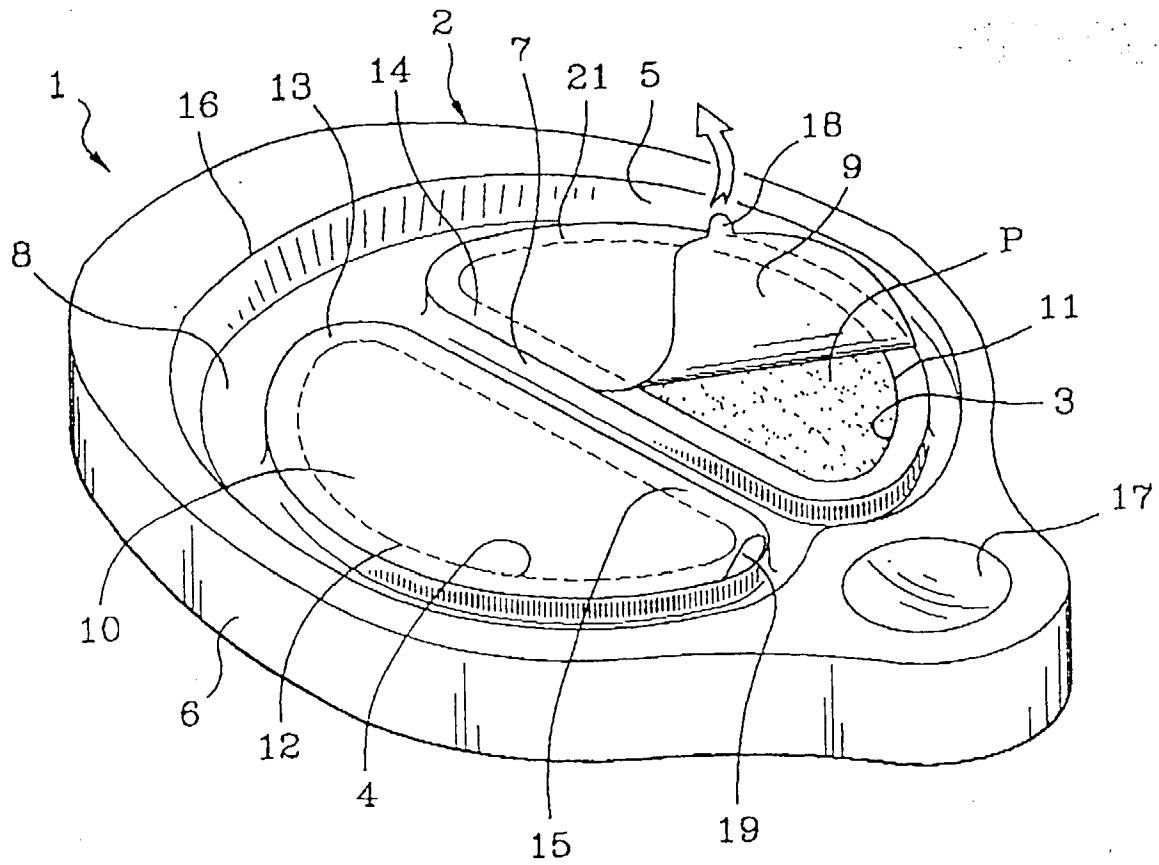


FIG.1

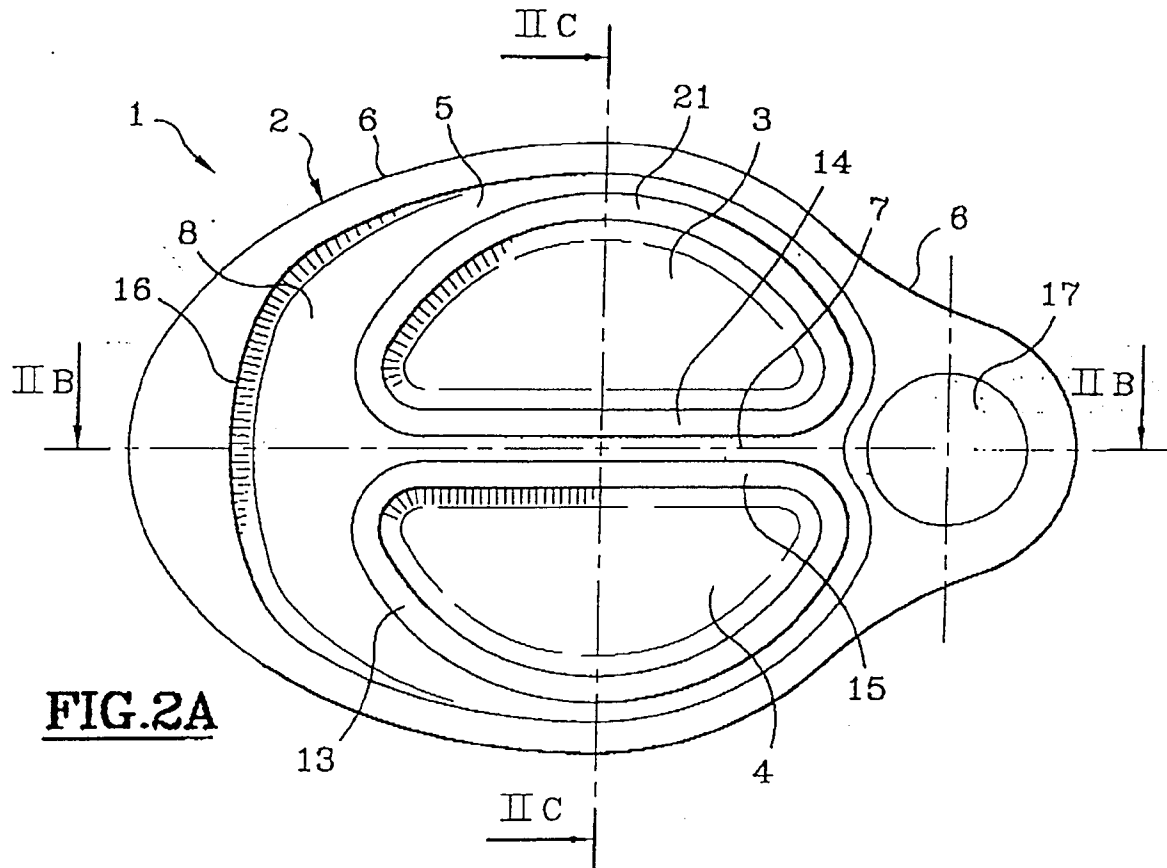


FIG. 2A

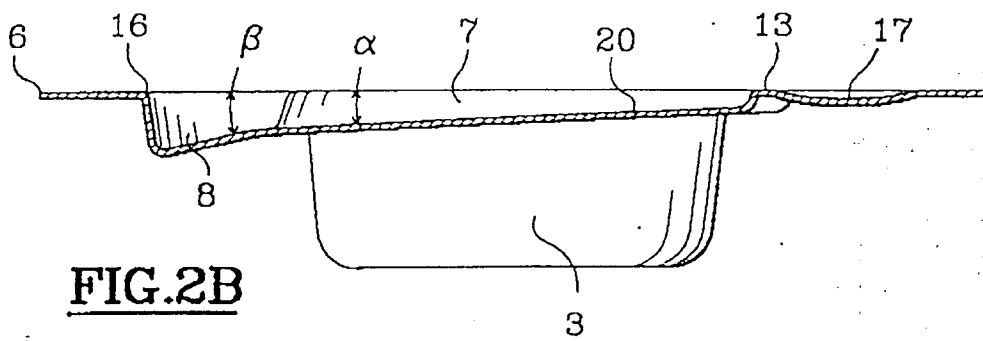


FIG. 2B

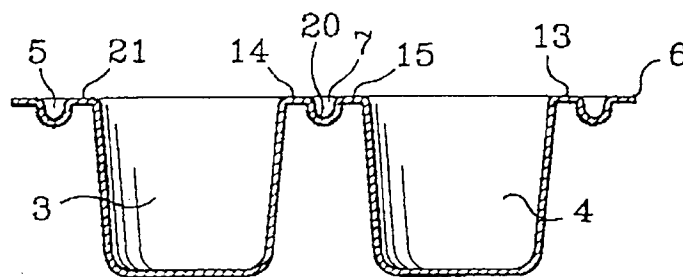


FIG. 2C



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 40 3042

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X,D	WO 94 27868 A (WORLD CLASS PACKAGING SYSTEMS) * page 8, ligne 11 - ligne 19 * * page 9, ligne 14 - ligne 18 *	1,4-6, 9-11	B65D1/36 B65D81/32
Y	* page 9, ligne 27 - page 10, ligne 4; figures 1,2 * ---	7,8,16	
X,D	US 2 745 752 A (PETERS) * colonne 3, ligne 46 - ligne 52; figure 6 *	1,9 3	
Y	EP 0 498 760 A (ALUSUISSE-LONZA SERVICES) * revendication 4; figure 2 * ---	7,8	
Y	GB 1 337 809 A (BRAUN HELSUNGEN AG) * page 2, ligne 31 - ligne 39; figures * ---	16	
A,D	FR 2 451 322 A (OHLER EISENWERK THEOB. PFEIFFER) * page 7, ligne 12 - ligne 29; figure 1 * ---	1	
A	US 4 301 926 A (CHUNG) * colonne 4, ligne 26 - ligne 31; figures 1,2 * -----	2	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 avril 1998	Examineur Bridault, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)